

Le pré des procureurs

Autor(en): **V.F.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **46 (1908)**

Heft 43

PDF erstellt am: **23.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-205409>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).
Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstain & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50 ;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

TROIS MOIS GRATUITS

Les personnes qui prendront un abonnement nouveau pour l'année 1909, recevront gratuitement le « Conteur vaudois » durant le 4^{me} trimestre 1908 (soit du 1^{er} octobre au 31 décembre).

« IMMOBILISTES »

RASSUREZ-VOUS, ce mot en iste ne désigne nullement un groupe d'artistes ou de savants ! Vous auriez pu le croire. C'est pourquoi il est bon de vous renseigner d'emblée.

Un « immobiliste », c'est peut-être votre propriétaire, votre locataire, votre voisin, votre ami, le représentant au Grand Conseil ou au Conseil communal du parti auquel vous vous rattachez ; à moins que vous ne vous rattachiez à aucun et que vous soyez un « indépendant », c'est-à-dire un adepte du parti des « dispersés », qui dépend de tous les autres parce qu'il ne peut rien par lui-même. En politique, l'indépendance n'a d'effet que lorsqu'elle s'exerce au sein même des partis qui représentent les grands courants de l'opinion ; et c'est là seulement qu'elle a quelque mérite. Neuf fois sur dix les balles tirées à côté des grands partis sont des balles perdues.

Mais revenons à nos moutons. Un « immobiliste », c'est peut-être vous-même, si vous êtes de ces personnes sceptiques à l'égard des avantages de tout changement à l'ordre de choses en cours ; de ces personnes dont l'esprit est obstinément fermé à toute idée nouvelle, à toute innovation, à l'évolution naturelle des hommes et des choses ; de ces personnes qui ayant toujours peur de se noyer dans un verre d'eau ne font rien ; de ces personnes enfin qui pleurent et s'endorment sur les ruines d'un passé bien fini et dont elles voudraient faire un éternel présent.

Les « immobilistes » ce sont ces grincheux qui hochent la tête à tout ce qui n'est pas sorti de leur pauvre cervelle, creuse et timorée ; ce sont des négatifs, autrement dit.

Nous en avons rencontré deux, ces jours derniers, l'un place St-François, l'autre place de la Riponne.

Au premier, nous parlions d'un projet très important de transformation d'un de nos quartiers, projet des plus intéressants, des plus désirables, et dont nous savons la réalisation prochaine.

Notre « immobiliste », qui n'en savait pas plus, sans doute, sur l'entreprise en question que le taupier de Villarimboud, hochait la tête, naturellement.

— Non, mon cher monsieur, nous dit-il, ce n'est pas encore fait. Il passera encore bien de l'eau sous le pont avant que ce projet soit réalisé. L'argent manque. D'ailleurs, il n'y a rien qui brûle ; on s'en est bien passé jusqu'ici.

Hé ! sabot, va !

*

Avec le second, nous parlions de la « grande salle ». Là, il faut le reconnaître, notre « immobiliste » avait plus beau jeu ; il y a si longtemps qu'on en parle et avec raison comme d'une chose urgente. Peut-être bien, nos conseillers communaux ont-ils le secret dessein de faire encore figurer la « grande salle » sur leur programme aux futures élections communales ; ce sera au moins la sixième fois. C'est le numéro traditionnel des programmes de tous les partis, aux élections communales. Comme les sorbets au kirsch ou le coup du milieu dans un repas bien ordonné, ça remplit un blanc et c'est très décoratif. Avec la « grande salle » au menu, on est sûr des voix de toutes nos sociétés, impatientes de posséder un asile assez vaste pour leurs concerts, représentations, banquets, soirées, expositions, etc. Mais depuis le temps qu'on les berne, se résigneront-elles encore à jouer le rôle désespérant de sœur Anne ?

Donc, nous parlions de grande salle avec notre second immobiliste. Or, tel le premier, il nous dit que le soleil se lèverait bien des fois encore entre les tours d'Al avant que Lausanne ait sa grande salle ; que, d'ailleurs, il n'y avait rien de brûlant ; qu'on avait bien fait jusqu'ici sans cela, et qu'on pouvait bien encore s'en passer ; qu'il fallait laisser la tâche à nos petits-neveux, et patati et patata.

Toujours le refrain des petits-neveux. Nos petits-neveux auront leur tâche, et bien suffisante, allez ; pas besoin de leur laisser du travail sur l'établi. Notre ville se développe et ses besoins iront toujours grandissant.

Le refrain des petits-neveux est déjà celui que chantaient nos bons anciens d'il y a cinquante ans. Or, certes nous savons aujourd'hui ce qu'il en coûte d'être les petits-neveux d'immobilistes !

Si c'est là ce que nous appelons travailler au bien des générations futures !...

J. M.

LE PRÉ DES PROCUREURS

JADIS vivait en un recoin perdu des Monts de Lavaux un pauvre diable de paysan, Jean Tzirotton, qui ne possédait plus que les méchants habits de grisette qu'il avait sur le corps. Sa maison hypothéquée jusqu'à la dernière tuile, ses lopins de terre, son unique vache, tout venait d'être saisi par les créanciers. Mais, tout geux qu'il fût, Tzirotton n'en était pas moins fier comme un coq sur son fumier ; aussi ne frayait-on guère avec lui, et jamais les gamins des alentours ne se seraient risqués à ramasser des fruits tombés de ses arbres, même s'ils les eussent trouvés au milieu de la charrière.

Un jour qu'il était campé sur le seuil de sa porte, les mains dans les poches de sa culotte, Tzirotton aperçut, au bas de son pré, Jules, son voisin, qui cheminait de son pas lent. Notez que le gazon de ce pré, faute d'engrais, n'était plus formé que de coriace *pai de tsin*, herbe propre à émousser les faux les mieux trempées.

— Hé ! là-bas ! vociféra Tzirotton.

Et Jules poursuivant doucement sa marche sans souffler mot, le grincheux personnage de reprendre avec plus de colère :

— Qui est-ce qui te permet de passer sur mon pré ?

— Je ne passe pas sur ton pré, fit enfin Jules avec son calme habituel, je passe sur les procureurs.

V. F.

LA TOUR DES MAL MARIÉS

UN montagnard des Ormonts avait deux chèvres si méchantes l'une pour l'autre, qu'elles se battaient furieusement toutes les fois qu'il leur arrivait de se rencontrer. Pour les amadouer, il les enferma un beau jour dans une étable si petite qu'elle ne pouvaient, sans se frôler continuellement, ni se retourner ni se coucher. Il ne leur ouvrit la porte de leur cage qu'au bout de trois semaines. O miracle ! elles étaient devenues les meilleures amies du monde.

La ville de Zurich usait jadis d'un moyen semblable à l'égard des époux en instance de divorce pour cause d'incompatibilité d'humeur. Elle les cloîtrait au haut d'une tour, dans une chambrette n'ayant pour tout mobilier qu'une escabelle et qu'un lit étroit. Pour prendre leurs repas, les conjoints ne disposaient entre eux deux que d'une écuelle, d'une fourchette et d'une cuiller. Après quinze jours de ce régime, s'ils persistaient à vouloir se séparer, on les renvoyait devant le tribunal ; mais, presque toujours, ils s'étaient raccommodés et quittaient leur prison bras dessus, bras dessous, ayant appris à se supporter et à s'estimer l'un l'autre.

La chronique ne dit pas si l'on prenait des mesures propres à les empêcher de s'étrangler. Quoi qu'il en soit, le moyen est original et, si on l'instituait de nouveau, il pourrait peut-être ramener la paix dans bien des ménages.

X.

Autant de gagné ! — M^{me} Z. à l'une de ses amies :

— Mais il me semble que votre nouvelle bonne n'est guère plus expérimentée que l'ancienne.

— Je ne dis pas le contraire, mais au moins ne suis-je pas tenue de lui cirer ses bottines.

Ah ! voilà ! — Vous êtes à Lausanne depuis cinq ans et vous n'avez encore jamais visité le musée des Beaux-Arts ?

— Pas besoin, notre aînée est elle-même miniaturiste, paysagiste, portraitiste et statuaire.

Ces crouës bouëbes. — Alfred, en admiration devant sa fiancée qui achève de se coiffer :

— Quelle opulente natte de cheveux !

Le jeune frère de la future :

— Oh ! elle en a dans sa commode une bien plus belle encore !